



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 14 septembre 2015

Le quatorze septembre deux mille quinze, à dix neuf heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions :

- ◆ du Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, notamment ses articles L. 2121-9 à L. 2121-12 ;

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS.

Absents ayant donné pouvoir :

Yves PESCHET, Sylviane TROPPER

Absents : /

Absents excusés :

Pierre AIDENBAUM indique l'absence excusée de M. Yves PESCHET, qui a donné pouvoir à Mme Christine FREY ; de même, Mme Sylviane TROPPER a donné pouvoir à Mme Marie-Laure HAREL. Il annonce en outre le retard de M. Patrick BADARD, et souhaite, au nom de l'équipe municipale, un bon anniversaire à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE. Il salue sa décision d'assister en un tel jour au Conseil d'arrondissement. Il constate que le quorum est atteint, et déclare ouverte cette session du Conseil d'arrondissement.

1. 03-2015-83 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner M. Benjamin DJIANE en tant que secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-2015-89 Adoption d'un ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence

Pierre AIDENBAUM invite le Conseil à adopter l'ordre du jour complémentaire, comprenant cinq vœux déposés séance tenante. Il indique que le vœu déposé par le groupe communiste – Front de Gauche de M. Yves PESCHET ne sera pas débattu en Conseil d'arrondissement, l'élu étant à l'initiative de ce vœu n'étant pas présent pour le défendre. Cette décision est calquée sur la disposition appliquée au Conseil de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Communication : la rentrée scolaire

Pierre AIDENBAUM indique que la rentrée scolaire dans le 3^{ème} arrondissement s'est déroulée dans d'excellentes conditions. L'arrondissement a accueilli deux nouvelles Directrices, aux écoles Paul Dubois et Vauconsant, ainsi qu'un nouveau Directeur à l'école de la rue des Vertus. Au sujet des effectifs, le Conseil a constaté une forte baisse du nombre d'élèves en maternelle (80 élèves de moins qu'en 2014), ainsi qu'une hausse de 26% des enfants scolarisés en cours élémentaires. Cette diminution s'inscrit dans une baisse générale constatée dans Paris. Même si cette baisse crée de bonnes conditions d'accueil pour les petites sections, il convient de rester vigilant lors de la rentrée 2016, les seuils d'ouverture et de fermeture de classe étant plus stricts, en raison de l'application de la sortie des réseaux d'éducation prioritaire. Il indique que la préparation de la rentrée 2016 exigera un travail particulièrement soigné, voire une refonte des périmètres scolaires.

Il indique du reste que de nombreux travaux ont été réalisés dans la plupart des écoles de l'arrondissement. Il en dresse un constat positif, du fait notamment de :

- la modernisation des sanitaires des écoles des 52 au 54, rue de Turenne, et de la rue Béranger ;
- la finalisation de l'école primaire de la rue Vauconsant, avec l'ouverture de la troisième classe de maternelle ;
- divers travaux de sécurité, et le ravalement de la façade de l'école de la rue des Quatre-Fils.

Il indique, au sujet du temps périscolaire, que l'arrondissement compte 227 ateliers au total, dont 83 animés par des partenaires associatifs (12 en maternelle, et 71 en

élémentaire), et 144 assurés par des animateurs de la ville. Deux ateliers périscolaires entendent initier les élèves aux valeurs de la République et aux dangers de l'intolérance et des discriminations. Les enfants seront en outre sensibilisés au respect de la biodiversité.

Au sujet des travaux, il indique que durant l'été, des travaux d'entretien ont été effectués dans de bonnes conditions à l'école Béranger, à la maternelle Brantome, à la maternelle Paul Dubois, à l'élémentaire des Quatre-Fils, à l'école polyvalente de la rue Saint-Martin, à la maternelle Turenne, à l'élémentaire Turenne, et à l'école polyvalente Vauconsant.

4. 03-2015-84 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015

Pierre AIDENBAUM invite le Conseil à approuver le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 03-2015-85 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

Pierre AIDENBAUM invite le Conseil à approuver le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 03-2015-88 Dénomination de la salle Patricia BREBION-VALLA

Pierre AIDENBAUM rappelle l'importance de cette délibération ; il indique que lors du Conseil d'arrondissement qui a suivi le décès de Mme Patricia BREBION-VALLA, il avait souhaité, avec l'ensemble de l'équipe municipale, que son nom puisse être honoré dans cette mairie d'arrondissement. Après concertation avec M. Jean-Jacques VALLA, présent à cette session, il propose de dénommer Patricia BREBION-VALLA une nouvelle salle au quatrième étage du bâtiment. Il signale que lors de la prochaine session du Conseil d'arrondissement l'inauguration de la salle sera organisée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 03-2015-87 Election d'un adjoint au Maire du 3^{ème} arrondissement

Pierre AIDENBAUM rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret ; il propose de nommer M. Benjamin DJIANE nouvel adjoint du 3^{ème} arrondissement. Il demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas.

Les bulletins sont distribués parmi les membres du Conseil d'arrondissement.

Il indique que Mme Marie-Laure HAREL, benjamine du Conseil, procèdera au dépouillement, ainsi que le Directeur général des services.

M. Benjamin DJIANE est élu adjoint au Maire du 3^{ème} arrondissement. Cette désignation est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8. 2015 DDCT 83 Etats spéciaux d'arrondissement – détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que cette délibération concernant les cadres généraux est la même que celle de l'année précédente. En ce qui concerne la dotation d'animation locale, une part fixe s'élève à 35.000 euros, et une part variable est attribuée en fonction de trois critères, qu'elle ne précise pas. Au sujet de critère relatif à la population, elle indique que la population du 3^{ème} arrondissement représente 1,62% de la population parisienne. A l'issue des calculs, la dotation s'élève à 125.164 euros ; en raison d'une différence de 350 euros avec l'année précédente, une mesure d'ajustement est mise en place, de sorte que le même montant soit retrouvé pour l'année 2016.

Les mêmes principes sont appliqués pour la dotation de gestion locale ; elle est fixée au terme d'une discussion avec la Direction des finances et les adjoints sectoriels. Dans le cas de désaccord (ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas), une procédure présentée dans l'exposé des motifs s'applique. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2015 DDCT 84 Etats spéciaux d'arrondissement – délibération cadre - investissement 2016

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que cette délibération est reconduite chaque année, et ouvre la possibilité d'engager la section d'investissement de l'état spécial sur des opérations de travaux sur la voirie publique, ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris, au-delà du périmètre des équipements de proximité. Il est proposé de reconduire cette autorisation pour 2016, avec des conditions à respecter :

Les décisions de réalisation des travaux doivent respecter les lois et règlements en vigueur ;

- Les avis et autorisations nécessaires doivent être préalablement obtenus ;
- Les décisions doivent s'appliquer aux autorisations de travaux programmés ;
- Les dépenses ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts ;
- Les équipements bénéficiaires des dépenses doivent être la propriété de la ville de Paris.

Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 2015 DDCT 85 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que cette délibération est annuelle. En ce qui concerne la liste des équipements de proximité annexée à la délibération, il convient de préciser l'ajout de 6 jardinières, dont une en pleine terre, place Nathalie Lemel, et cinq murs végétalisés à créer. Ces opérations ont notamment émergé dans le cadre du budget participatif 2014, avec les opérations des jardins sur les murs, et « Du vert près de chez moi ». Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 03-2015-86 Inventaire 2016 des équipements dont le Conseil du 3^{ème} arrondissement a la charge

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. 2015 DAC 441 Subvention (55.946 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3^{ème})

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit, pour la Maison de la Poésie, de renouveler ses équipements son, qui datent de 1995 et sont donc obsolètes. Il s'agit d'un total de 55.946 euros, qui seraient subventionnés, le coût des travaux étant de 69.932 euros. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. 2015 DAC 493 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3^{ème})

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit d'une subvention accordée dans le cadre du renforcement des conditions de sécurité du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Ces mesures sont essentielles dans la période actuelle ; en outre, il s'agirait, pour les visiteurs et le personnel, que ces conditions soient optimales. Des travaux sont indispensables, notamment dans le cadre du remplacement du système de vidéosurveillance par un système à infrarouge plus performant la nuit, et plus économique. Il convient également de réparer les sas de sécurité situés à l'entrée, et installés il y a dix-huit ans, ainsi que de faire des travaux destinés à l'obturation de la poste vitrée au-dessus du portail, et de doter les agents de sécurité de gilets pare-balles invisibles. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. 2015 DPA 66 Rénovation partielle du musée Carnavalet (3^{ème}) – Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération et à signer la convention de mandat Paris Musées

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que des travaux sont nécessaires au musée Carnavalet, afin de valoriser l'architecture de ce patrimoine, de renforcer l'offre culturelle et l'accueil des publics, et de développer les ressources propres du musée. Cette subvention et ces travaux s'inscrivent dans un vaste plan de rénovation des musées de la ville de Paris ; elle déclare que des annonces seront prochainement faites par Mme la Maire de Paris à ce sujet. Elle indique que le musée Carnavalet devra fermer ses portes durant la durée des travaux, et avant la fin de l'année 2016 ; Paris Musées déménagera les collections pour le premier trimestre 2017, et des études de maîtrise d'œuvre seront réalisées au quatrième trimestre 2015, jusqu'au premier trimestre 2017. Les travaux envisagés s'étendront du 2^{ème} trimestre 2017 au 3^{ème} trimestre 2019 ; le retour et l'installation des œuvres et collections du mobilier du personnel sont prévus pour fin 2019. Elle rappelle que 450.000 visiteurs entrent chaque année dans ce musée, qui présente environ 650.000 œuvres (dessins, gravures, photographies, sculptures, meubles et objets, etc.). La mise en valeur de cette très importante collection rend nécessaire ces travaux. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM signale la mise en œuvre pour novembre d'une exposition remarquable dans ce musée. L'intitulé sera le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais ; ce sera l'occasion de fêter le 50^{ème} anniversaire des lois Malraux, qui, en 1958, avaient institué ces plans de sauvegarde dans toute la France, et en particulier le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. Il souligne la qualité de cette exposition.

Il cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB précise qu'un bilan annuel de suivi des travaux sera présenté au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement, ce qui permettra aux membres de ce dernier d'être tenus informés, et d'intervenir dans divers domaines.

Pierre AIDENBAUM annonce pour le lendemain matin la conférence de presse de Mme la Maire de Paris, au sujet du plan de rénovation des musées pour une somme très importante. Cette conférence se tiendra au musée Carnavalet.

Il cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL se déclare satisfaite de tout ce qui peut encourager la rénovation du musée Carnavalet, et annonce qu'elle entend voter favorablement cette délibération. Elle souligne cependant que ce musée est dans un état qu'elle juge déplorable depuis longtemps ; les premiers filets installés sur les façades, afin d'éviter les chutes de pierres, datent des années 2007-2008. Cela fait plus de dix ans que la rénovation de ce musée est évoquée ; elle déclare que ce sujet donne lieu à des votes perpétuels, sans que ces travaux soient effectivement décidés. Elle déclare que ce vaste plan de rénovation des musées est probablement rendu nécessaire par le fait que les musées, ainsi que certains édifices religieux, ont été mal entretenus durant les années précédentes. Elle considère que ce vaste plan de rénovation fait suite à un vaste abandon de ces édifices.

Pierre AIDENBAUM rappelle le vote du plan églises, et considère que nombre d'actions ont été entreprises en leur faveur ces dernières années. Il indique qu'en 2001, lors de sa prise de responsabilités à la Mairie de Paris, trois domaines étaient laissés à l'abandon : les musées, et notamment Carnavalet, les églises (dont il souligne l'importance du plan églises), et les écoles. Il signale que depuis 2001, l'exécutif a mis aux normes de sécurité l'intégralité des écoles du 3^{ème} arrondissement. Il souligne l'ambition du plan qui sera présenté en Conseil de Paris, dans des circonstances budgétaires difficiles ; il se réjouit du vote de ces plans. Il rappelle avoir visité récemment le musée Carnavalet, et avoir lui aussi observé la nécessité de travaux de rénovation en ce lieu.

Marie-Laure HAREL évoque le musée Carnavalet et l'Eglise Saint-Nicolas-des-Champs, dont la façade est noircie et dont le cloître tombe en ruines. Elle considère que le 3^{ème} arrondissement ne donne pas les meilleurs exemples d'entretien de bâtiments culturels. Elle salue cependant cette initiative de rénovation.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. 2015 DLH 156 Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème} et 20^{ème} arrondissements

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT précise que la délibération ne concerne que 39 logements dans le 3^{ème} arrondissement, situés au 114, rue de Turenne. Il s'agit du programme de conventionnement de l'ensemble des logements sociaux du parc des bailleurs parisiens, de manière à pouvoir faire respecter les obligations de la loi SRU. Les bailleurs sociaux possèdent un certain nombre de logements sociaux construits et financés antérieurement à la loi SRU de 1995 ; ces logements ne respectent pas les mêmes obligations de protection des locataires. Aussi, au sein du même parc, certains locataires sont protégés différemment. Le fait de conventionner ces logements sociaux permet de les ancrer dans le parc social ; cela peut permettre parfois de baisser les loyers. Il n'y aura pas d'augmentation de loyer, sauf si certains locataires dépassent largement les plafonds de ressources exigibles. Sur ces 39 logements, 20 logements seront conventionnés en type PLAI (avec un loyer à 5,97 euros), 15 en PLUS (avec un loyer à 6,70 euros) et 4 en PLS (avec un loyer à 13,07 euros). Ce programme permettra également de procéder au ravalement de l'immeuble, de remplacer les menuiseries, et de procéder à la réfection de la terrasse intérieure. Le programme de travaux est estimé à 260.000 euros.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe entend s'abstenir de voter cette délibération, pour des raisons évoquées auparavant. Le fait de créer des logements sociaux dans le 3^{ème} arrondissement est une bonne initiative, car elle estime que l'arrondissement est encore loin des objectifs fixés par la loi (25% réglementaires, pour 6% réels actuellement).

Pierre AIDENBAUM lui rappelle que la loi s'applique à l'échelle de la ville, et non de l'arrondissement.

Marie-Laure HAREL lui répond que son groupe désapprouve la ventilation en termes de logements : le PLS, qui constitue un logement intermédiaire fléché sur les classes

moyennes, leur paraît minoritaire, puisque sur 39 nouveaux logements, seuls 4 relèvent des PLS. La politique qu'elle défend vise à ce qu'il n'y ait pas de polarisation en faveur des foyers très riches ou très pauvres, et que les classes moyennes soient prises en considération. Elle estime que tel n'est pas le cas actuellement. Pour cette raison, elle et son groupe entendent s'abstenir de voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM confirme le fait que le 3^{ème} arrondissement compte près de 7% de logements sociaux ; la loi SRU s'applique cependant à l'intégralité de la ville. Il rappelle qu'à son arrivée en responsabilité, en 2001, l'arrondissement comptait 2,1% de logements sociaux, à l'instar de Neuilly. Il annonce que de nouveaux logements sociaux seront bientôt livrés dans l'arrondissement ; il s'agit de rattraper le retard accumulé par la précédente mandature.

Il rappelle l'inauguration prochaine, rue de Turenne, de la rénovation effectuée par la société Elogie d'un appartement scindé en quatre logements étudiants. Il précise que cette politique vise à créer des logements étudiants dans le diffus ; il annonce pour le lendemain matin l'inauguration, avec la RIVP, d'un appartement comptant 5 logements diffus dans le 15^{ème} arrondissement. Il rappelle qu'il s'agit d'une bataille menée personnellement, en tant que Président de la RIVP, car cet appartement était injustement occupé par Mme Frigide BARJOT ; cet appartement sera scindé en cinq logements étudiants.

Il soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions).

16. 2015 DLH 202 Subvention (8.500 euros) et convention annuelle tripartite avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris (CAUE)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que les CAUE sont des instances prévues par la loi, qui mènent des actions de sensibilisation à la qualité architecturale, qu'il s'agisse de qualité d'usage ou de respect du développement durable. Le CAUE de la ville de Paris a décidé, lors du renouvellement de ses instances en 2014, de renforcer ses actions sur trois axes, à savoir :

- Renforcer l'esprit de participation urbanistique sur la ville de Paris ;
- Accompagner les copropriétaires et les particuliers dans leurs projets de végétalisation de l'espace public et de leur copropriété ;
- Accompagner les mairies, et en particulier les mairies d'arrondissement, dans la mutation de l'espace public.

Il indique en outre que le CAUE de Paris entend lancer un concours sur le territoire de l'OPAH 2D2E, avec comme sujet : « Mutations urbaines : comment le tissu urbain peut-il se réinventer en ville durable ? ». l'OPAH 2D2E a pour spécificité d'être la première OPAH dans un quartier ancien à se consacrer exclusivement à la question du développement durable. Plusieurs thématiques ont été retenues ; trois espaces ont été également retenus, pour lesquels des architectes en formation pourront proposer des projets et accompagner les copropriétés dans la réalisation des objectifs. L'architecte primé recevra un prix ; il y aura également une mention spéciale, ainsi qu'un prix des copropriétaires. Pour le 3^{ème} arrondissement, afin de permettre à la ville de se construire elle-même tout en faisant du développement durable, le lieu choisi est la rue Charles-François Dupuis ; le défi lancé à l'ensemble des architectes qui voudront candidater à ce prix est : « Penser la rue comme espace d'accueil pour des services partagés, incluant une palette d'aménagements végétaux ». Les résultats de ce concours, espère-t-il, seront riches en enseignements ; il souhaite, aux côtés de ses collègues, donner à ceux-ci quelque concrétisation. Il s'agit d'une subvention de 8.500 euros.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. 2015 DPA 14-G ERP et IOP départementaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

18. 2015 DPA 82 ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

Pierre AIDENBAUM indique que les délibérations 17 et 18 seront présentées conjointement. Il cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT indique en préambule que les ERP sont des établissements recevant du public, tandis que les IOP sont des installations ouvertes au public ; les ADAP sont les agendas de l'accessibilité programmée. Il rappelle qu'en 2005, la loi sur l'égalité des chances pour l'ensemble des personnes en situation de handicap a été votée. Celle-ci impose à tous les établissements et au pouvoir public une obligation d'accessibilité universelle, qui se concentre sur la continuité de la chaîne des déplacements. De fait, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir se déplacer via des transports circulant dans l'espace public en direction des ERP ou IOP. Pour faciliter l'application de cette loi, les ADAP ont été mis en place : il s'agit de dispositifs permettant de planifier les travaux de mise en accessibilité des locaux commerciaux et municipaux sur 9 ans, par périodes de 3 ans. Il rappelle que la mairie d'arrondissement a beaucoup travaillé aux côtés des commerces sur ce sujet ; il rappelle que celle-ci a lancé ses premières réunions d'information huit années auparavant. Chaque ERP, et en particulier les mairies, ont l'obligation, au 27 septembre 2015, d'avoir déposé en Préfecture de Police un ADAP, c'est-à-dire un constat d'accessibilité des bâtiments qui relève de la compétence municipale ou départementale, ainsi qu'un programme de travaux afin de mettre en place cette accessibilité, et les financements. Cette démarche a nécessité un long travail, puisque les services ont dû recenser l'accessibilité des 2.200 ERP et IOP de la ville de Paris ; il indique que le 3^{ème} arrondissement en compte une cinquantaine. Sur ces 2.200 ERP recensés, 417 ont été déclarés accessibles au 1^{er} mars 2015. Il reste donc 1.800 ERP à rendre accessibles sous 9 ans ; certains posent des problèmes plus complexes, voire ne peuvent être mis en accessibilité (bâtiments historiques, par exemple). Il indique qu'il va ainsi falloir établir un ordre de priorité pour l'ensemble de ces locaux : les premiers résultats doivent être visibles dès les trois premières années. Il précise que la mairie d'arrondissement a travaillé aux côtés de M. l'Adjoint à Mme la Maire de Paris en charge des personnes en situation de handicap à la priorisation de ces dossiers ; lors de la dernière semaine locale du handicap, une réunion publique a été organisée, afin de travailler avec les usagers et leur famille à la priorisation des bâtiments. Par la suite, un prestataire a été choisi par la ville, afin de procéder à un état des lieux des 1.800 ERP et IOP parisiens, de définir les travaux nécessaires, et d'accompagner la ville de Paris durant les 9 prochaines années.

La délibération est double, puisqu'il s'agit de délibérer sur les patrimoines départemental et municipal. Elle clôt la phase 1 des ADAP, et autorise Mme la Maire de Paris à déposer auprès de la Préfecture de Police ces ADAP. La phase 2 verra la mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité pour l'ensemble des bâtiments. Il indique que de nombreux changements sont prévus, en particulier pour la mairie du 3^{ème} arrondissement. Il

considère que les ADAP représentent une bonne nouvelle pour les habitants du 3^{ème} arrondissement, et annonce le démarrage des travaux sur les bâtiments scolaires.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération portant sur les ERP et IOP départementaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération portant sur les ERP et IOP municipaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. 2015 DU 5 Vente d'une cave au 106, rue Vieille du Temple (3^{ème})

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'une cave a été achetée en 1967 au 106, rue Vieille du Temple par la ville de Paris. Il s'agit d'un logement de 20 m², avec une cave de 6m². Il rappelle que la ville de Paris en tant que telle n'a pas vocation à être propriétaire de logements dans le parc diffus ; quand ces logements sont compatibles avec les critères de décence du logement, ils doivent être transférés à des bailleurs sociaux. Quand ils ne le sont pas, ils doivent être vendus. En l'occurrence, le logement de 20 m² ne possède aucun point d'eau et ne peut en avoir. Un congé pour vente a été donné en 2007 au locataire, qui a été relogé par la ville de Paris. Ce logement sera vendu par adjudication. Il s'agit à présent d'autoriser Mme la Maire de Paris à lancer les procédures de vente par adjudication publique de la cave de 6 m².

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. 2015 DAC 488Subventions (14.070 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY indique qu'il s'agit d'approuver le projet de soutien à 6 associations mémorielles. Parmi celles-ci figure le Comité d'entente des associations des anciens combattants et des victimes de guerre du 3^{ème} arrondissement, qui a pour but d'entretenir entre les anciens combattants et victimes de guerre un esprit d'amitié et de camaraderie, de coordonner l'action des associations participantes, et de participer aux cérémonies locales. Il est proposé, pour cette association, d'accorder sur le montant total une subvention de fonctionnement de 850 euros. Elle invite le Conseil à voter favorablement ce projet de délibération.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. 2015 DASCO 135 Caisse des Ecoles (3^{ème}) – Subvention (38.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY indique que cette délibération vient en complément de la subvention de restauration, dont le montant a été voté en juin 2015. La ville propose à chaque Caisse des Ecoles un contrat d'objectifs pluriannuels individualisé, visant à améliorer sa prestation alimentaire, et à optimiser sa gestion autant que de besoin. A l'issue d'un dialogue engagé depuis le début de l'année 2015 entre les services de la DASCO et la Caisse des Ecoles du 3^{ème} arrondissement, un projet de convention est proposé. Il porte sur deux enveloppes complémentaires, qui correspondent à deux objectifs :

- Une enveloppe de 30.000 euros au titre du développement de l'alimentation durable, avec participation au financement du maintien de la part de l'alimentation biologique, au niveau de 30% en volume ;
- Une subvention de 8.000 euros, au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation, avec la poursuite d'un plan de formation engagé en 2014.

Ces objectifs seront revus tous les ans, avec un réajustement possible de la convention par avenant. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie sa collègue pour cette présentation. Elle indique que le plan d'alimentation durable prévoit une série d'objectifs que les Caisses des Ecoles seront amenées à réaliser. Elle indique que le Conseil aura prochainement à revenir sur la nécessité d'introduire des alternatives végétariennes. Elle espère que cette convention permettra également de prendre en compte cette dimension.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. 2015 DFA 37-G Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

23. 2015 DFA 90 Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Pierre AIDENBAUM indique que cette délibération était auparavant portée devant le Conseil départemental ; elle passe aujourd'hui en Conseil d'arrondissement pour information. Le Conseil d'arrondissement n'a donc aucune obligation de voter cette délibération. Il indique que deux délibérations (22 et 23) seront présentées simultanément. Il cède la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY indique que lors d'opérations de travaux sur des bâtiments ou d'entretien d'infrastructures et de réseaux, il est nécessaire de s'interroger au préalable sur les caractéristiques et le risque géotechnique afférents aux sols. Ce souci de connaissance de l'état des sols conduit à mener un certain nombre d'études approfondies, afin d'établir l'historique du site, et, d'en recenser les caractéristiques et le risque géotechnique des sols,

ou d'assister la maîtrise d'ouvrage durant la réalisation des travaux. Les prestations concernent le territoire de la ville de Paris, les territoires lui appartenant en Île-de-France et dans le reste de la France, ainsi que les bâtiments de la ville et du département de Paris. Il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil de Paris les modalités de lancement d'un appel d'offres : il est nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs pour la réalisation de ces études. Il est demandé d'approuver le principe et les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation de marché à bons de commande pour les études de reconnaissance des sols. Ce marché sera divisé en deux lots géographiques : l'un portera sur les terrains et bâtiments du nord, ainsi que les bois de Boulogne et de Vincennes ; l'autre sur ceux du sud. Elle invite le Conseil à approuver le principe de la passation de ces marchés, qu'elle juge utiles à l'évolution de la ville de Paris.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la première délibération (22).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la seconde délibération (23).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. 2015 DVD 201 Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY indique que les chaussées parisiennes représentent environ 15 millions de m², dont environ 80% sont revêtues d'enrobés à base de liant bitumineux. La gestion de ce réseau implique la réfection ponctuelle de ces enrobés. Environ 250.000 m² de revêtement peuvent être réalisés chaque année sur les voies intra-muros ou sur le boulevard périphérique. Ces travaux visent à augmenter le confort et la sécurité des usagers, ou à participer à la lutte contre le bruit, par la mise en place sur le boulevard périphérique d'enrobés à formulation spécifique. A ce jour, plus de 230.000 m² d'enrobés phoniques ont été installés, avec comme objectif le traitement d'un tiers du périphérique avant la fin de l'année 2016. Le présent marché a pour objet le renouvellement des marchés à bons de commande pour ces travaux de réfection et d'amélioration du revêtement de chaussée. Le premier lot porte sur les chaussées intra-muros ; le second lot porte sur le boulevard périphérique, avec des spécificités absentes des voies intra-muros. La consultation se fera par voie d'appel d'offres ouvert. Il est demandé d'approuver le principe de cette démarche, ainsi que les modalités de passation de ces futurs marchés.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL souligne le fait que le périphérique soit une source de nuisances sonores extrêmement importante. Plus de 100.000 Parisiens habitent en bordure de ce périphérique, et sont donc exposés à de fortes gênes. Il lui semble dérisoire de n'avoir pour objectif que d'enrober un tiers de la surface du périphérique. Les plans d'investissement décrétés à ce titre s'élèvent à environ 5 millions d'euros d'ici à 2020, ce qui lui paraît insuffisant pour envisager un enrobement consistant et complet du périphérique. Il lui semble inenvisageable d'abandonner deux tiers du périphérique, et donc des 100.000 habitants à proximité, aux nuisances sonores.

Christine FREY lui répond que l'objectif fixé est de traiter un tiers du périphérique avant 2016 ; cela ne signifie pas que cet objectif ne sera pas étendu par la suite.

Marie-Laure HAREL lui rappelle que le plan d'investissement s'élève à 5 millions d'euros d'ici à 2020, et ne laisse rien présager de satisfaisant.

Pierre AIDENBAUM considère qu'il est aisé de pointer du doigt certaines insuffisances, sans tenir compte des budgets réels de la ville de Paris. Il rappelle que ces travaux sont prévus en plusieurs phases, et souligne l'impossibilité de lancer tous les travaux souhaitables simultanément.

Christine FREY ajoute que des contraintes techniques sont également à prendre en compte : les travaux nécessitent que le périphérique soit fermé à l'usage. Ces travaux doivent donc être réalisés de manière progressive.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES insiste sur l'importance pour la ville de Paris de suivre la provenance des enrobés bitumineux : il s'agit d'un axe de travail important pour le recyclage de certaines matières. Certaines provenances, notamment des fonds marins, posent des problèmes environnementaux.

Pierre AIDENBAUM la remercie, et soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. 2015 DILT 19 Mise à disposition de véhicules du STTAM pour deux établissements Publics Locaux d'Enseignement, ainsi que l'Office du Tourisme de Paris – Conventions – Autorisation - Signature

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY indique que le service technique des transports automobiles municipaux fournit traditionnellement des prestations de transport à différents organismes proches de la ville, tels que la Caisse des Ecoles, ou l'assistance publique. La présente délibération a pour but d'autoriser la signature de conventions passées entre les services de la ville et l'Office du Tourisme, ainsi que deux établissements Publics Locaux d'Enseignement, dont le lycée Truffaut.

Pierre AIDENBAUM la remercie, et soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. 2015 DFPE 54 Subventions (4.221.769 euros) et avenants à l'association Crescendo (11^{ème}) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que cette convention prévoit, pour l'établissement Enfance et Découverte du 3^{ème} arrondissement, une subvention de 173.223 euros. La délibération prévoit également l'engagement de l'association à réaliser pour cette même année des taux d'occupation et de fréquentation fixés par le Conseil d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM la remercie, et soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. 2015 DFPE 415 Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif situés dans les 3^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Paris – Modalités de passation

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique qu'il s'agit de renouveler les marchés en deux lots ; celui du 3^{ème} arrondissement concerne deux établissements. Il s'agit d'acheter chaque année 8 places dans des crèches de l'arrondissement, afin de pouvoir les attribuer à des enfants. Il s'agit ici de reconduire ces achats, et les conditions d'attribution et d'accueil, les offres financières, et les démarches en faveur du développement durable. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM la remercie, et soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. 2015 DJS 256 Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien – Marché de fournitures – Modalités de passation

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD indique qu'il s'agit de voter les modalités de passation d'un marché de fournitures, qui consiste à acheter des modules d'entraînement physique autoporté, des mobiliers urbains de glisse, et des modules d'escalade. Il ajoute que les Parisiens ont voté, lors du dernier budget participatif, en faveur du sport dans l'espace public. Il s'agit d'autoriser la DJS à passer ce marché, de manière à pouvoir répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. Il évoque les critères d'attribution de ces marchés, qui prennent en compte l'accessibilité au handicap, l'intégration dans l'espace public, et, comme critère important (10% de la note d'attribution), la qualité environnementale, notamment la part des véhicules propres servant à l'exécution du marché, ainsi que le type de carburant et la motorisation de ces véhicules. La ville de Paris intègre dans ses marchés ses préoccupations environnementales.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. 2015 DJS 341 Gymnase Michel Le Comte (3^{ème}) – mise en valeur de l'entrée – Déclaration préalable

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD indique que le gymnase Michel Le Comte est l'un des rares lieux dans l'arrondissement où il est possible d'exercer une activité sportive. Il déclare qu'il est

assez mal éclairé, et que son entrée est en mauvais état. Il s'agit donc de remettre en valeur cette entrée, et notamment de poser une enseigne, car le gymnase est peu visible depuis la rue. La délibération proposée vise uniquement, dans un premier temps, à déposer une déclaration préalable de travaux. Il s'agit d'autoriser Mme la Maire de Paris à déposer cette déclaration préalable.

Pierre AIDENBAUM rappelle que les travaux intérieurs du gymnase ont été accomplis depuis plusieurs années.

Il soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. 2015 DPE 58 Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique qu'il s'agit de combiner le souci de promotion de l'économie circulaire à celle de l'économie sociale et solidaire, dans le contexte actuel, soit quelques jours avant la conférence sur le climat à Paris. Elle estime que l'économie circulaire est essentielle afin de lutter contre le réchauffement climatique, car il s'agit d'alléger la pression sur les ressources, et d'éviter la production de déchets non recyclables. En l'occurrence, il s'agit de six recycleries soutenues par la ville de Paris, dont une proche du 3^{ème} arrondissement (recyclerie Paris centre). Cette dernière se propose de recueillir les objets des habitants, et de les valoriser. Cette recyclerie a été inaugurée l'année dernière, avec M. l'Adjoint à la Maire en charge de l'économie circulaire notamment ; elle se situe au 13, rue Léopold Bellan. Elle fait la promotion de cette recyclerie, dont les agents peuvent facilement se rendre à domicile afin de recueillir les objets dont les Parisiens souhaitent se débarrasser. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération. Elle indique, au sujet de la recyclerie Paris centre, que plus de 80 tonnes d'objets ont déjà été recueillies. Il s'agit d'une activité en développement, avec un volet vente.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. 2015 DPE 72 Programme Local de Prévention des Déchets 2015 – Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE indique que la Mairie de Paris met depuis quatre ans en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets, avec pour objectif de faire évoluer durablement les comportements des Parisiens en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, pour le réemploi des objets et la réduction des emballages. L'objectif de la municipalité est ambitieux, puisqu'il s'agit de réduire de 7% le tonnage des déchets ménagers et assimilés, soit 31 kilos par an par habitant pendant 5 ans. Chaque année, des appels à projets sont lancés par la Mairie de Paris, afin de soutenir des associations dans leurs initiatives de sensibilisation. Cette année représente la quatrième vague de subventions, avec comme thématique particulière la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'organisation d'événements, la promotion de la consommation raisonnée, la sensibilisation

des acteurs économiques locaux à la réduction des déchets, le réemploi, et le compostage de quartier. Un jury d'appel à projets composé des différents groupes politiques siégeant au Conseil de Paris s'est tenu le 22 mai 2015, et a sélectionné 11 associations parmi 36 candidats. Les associations sont :

- Riposte verte ;
- Zero waste France ;
- La cyclofficine de Paris ;
- Café associatif Pernety ;
- Pil Poil et cie. ;
- PIMMS ;
- L'association arts à part ;
- Caribou ;
- A toi théâtre ;
- La Maison du Canal ;
- Passerelle 17.

Toutes ces associations interviennent dans le domaine de la réduction des déchets, et proposent régulièrement des dispositifs innovants afin de sensibiliser la population parisienne. L'ensemble des soutiens financiers s'élèvent à 71.250 euros. L'intervention auprès des habitants étant un travail de longue haleine, M. Benjamin DJIANE invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe politique entend voter favorablement cette délibération ; elle considère que cette initiative est bonne, mais non suffisante. Elle se réjouit du fait que la ville encourage ses habitants à réduire le nombre de leurs déchets chaque année ; mais la ville même ne suit pas un comportement exemplaire. Elle cite une délibération votée en Conseil de Paris au mois de mars, qui visait à fournir à la ville des sacs plastiques. La ville de Paris consomme 10 millions de sacs plastiques par an. Elle souhaite que la ville fasse elle aussi des efforts dans le domaine de la réduction des déchets. Elle rappelle que la ville a pour habitude de souligner le fait que le nombre de déchets par Parisien se réduit chaque année ; mais il faut se souvenir que le nombre de déchets produits par Parisien est nettement supérieur à la moyenne nationale. Il y a deux ans de cela, le nombre de déchets produits par Parisien et par an était d'environ 522 kilos, contre 390 kilos à l'échelle nationale. La différence est non négligeable, et à ce titre, les efforts des Parisiens doivent être plus importants.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES partage l'avis que l'exemplarité doit être partagée à tous les niveaux. Toutefois, elle se réjouit que la mairie du 3^{ème} arrondissement accueille un composteur dans la cour, donnant ainsi l'exemple ; ce système permet une réelle réduction des déchets ménagers.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32. 2015 SG 61 Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE indique que la Mairie de Paris, depuis fin 2009, a mis en place, en partenariat avec la Préfecture de Police, un plan de vidéoprotection. Il s'agit aujourd'hui d'entamer une nouvelle phase de ce projet, afin d'adapter les dispositifs mis en place. Les priorités retenues sont de plusieurs ordres :

- Adapter le dispositif aux nouveaux quartiers ;
- Ajuster le dispositif au regard des remontées locales, et notamment des échanges entre les commissariats et les mairies d'arrondissements ;
- Adapter le dispositif aux choix faits en matière de sécurité à Paris, et notamment la création de trois zones de sécurité prioritaires ;
- Améliorer la vidéoverbalisation, pour mieux lutter contre l'insécurité routière.

Ce plan de développement de nouvelles caméras prévoit 80 caméras. Il souligne que l'arrondissement a été particulièrement retenu, à l'initiative du dialogue de M. le Maire avec le Préfet de Police. Trois nouvelles caméras seront installées, et s'ajouteront aux 24 caméras que possèdent actuellement l'arrondissement. Une caméra sera installée rue Mongolfier, en réponse aux problématiques d'occupation de l'espace public aux abords de la place Bernard Lazare. Deux autres caméras seront installées, l'une à l'angle de la rue du Temple et de la rue Michel Le Comte, l'autre à celui de la rue Vieille du Temple et de la rue de la Perle, afin d'assurer la sécurité des commerces d'or. La vidéoprotection est un sujet sérieux, qui apporte de véritables avantages en matière de maintien de l'ordre public, d'affectation des effectifs, de prévention et de résolution d'enquêtes. Toutefois, la Mairie de Paris a voulu s'assurer du respect total des libertés publiques. C'est pourquoi, au-delà des considérations légales, une charte d'éthique a été signée entre la Mairie de Paris et la Préfecture de Police. Ce choix est renouvelé dans cette convention. Au total, la participation de la ville est de l'ordre de 5,3 millions d'euros. Cette contribution est à la hauteur de l'effort de la Préfecture de Police, ce qui symbolise la bonne entente de ces deux acteurs avec les mairies d'arrondissements, souvent écoutées par leur commissariat d'arrondissement. Cela permet de veiller au mieux à la sécurité des Parisiens. Il invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique que la mise en place de ce plan a été accompagnée depuis 2009 de la création d'un comité d'éthique. Il signale que son groupe politique entend voter défavorablement cette délibération, car ce comité, composé de dix membres, dont cinq désignés par la Préfecture de Police, et cinq par Mme la Maire de Paris, n'a produit depuis 2009 qu'un seul rapport de quelques pages. Avant d'autoriser l'installation de 165 nouvelles caméras de surveillance, il souhaite que ce comité soit rendu légitime et indépendant, par une refonte de ses missions, par une révision de sa composition, et par l'attribution d'un budget spécifique, alloué afin de mener à bien son travail. Il s'agit de voir quel est l'impact sur les agents du travail demandé de vérification de la vidéosurveillance ; il serait bon de contrebalancer ce nombre d'agents, s'élevant vraisemblablement à quelques centaines de milliers de personnes, par la mise en place d'agents dans la rue, afin de créer du lien social grâce à la police de proximité. Le groupe écologiste entend donc voter contre cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe politique est favorable au déploiement de la vidéoprotection, dont il reconnaît l'utilité en termes de prévention et d'élucidation des faits criminels. Toutefois, elle regrette que seuls 165 emplacements aient été retenus, sachant que la Préfecture de Police en avait identifiés 240. Elle rappelle que la Préfecture a été nommée par un gouvernement de gauche. Elle indique que sur ces 165 emplacements, seul trois seront attribués au 3^{ème} arrondissement, ce qu'elle considère comme trop peu. Elle

rappelle le vœu déposé en mai 2014, suite à un nombre important de braquages dans les bijouteries ; il avait été demandé que des caméras soient installées dans les quartiers où se situent les bijoutiers et les ateliers de métaux précieux, qui sont régulièrement menacés. Elle considère que les zones stratégiques de l'arrondissement ne sont pas desservies par ce système ; aussi, elle signale que son groupe s'abstiendra de voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM précise qu'il s'agit d'un premier plan complémentaire, qui pourrait ouvrir la porte à d'autres. Sur les trois caméras proposées, une (celle rue Mongolfier) relève d'une demande forte de tous les habitants du quartier. La surveillance de la place Bernard Lazare est une demande récurrente, émise depuis l'origine du plan de vidéosurveillance. Les deux autres caméras prévues doivent couvrir le secteur où se situent des bijoutiers et joailliers : rue du Temple et rue Michel Le Comte, et rue Vieille du Temple et rue de la Perle. Ces deux zones ont connu des cambriolages, dont l'un s'est conclu par la mort d'une personne. Ces deux caméras complémentaires renforcent ce secteur, par ailleurs déjà pourvu en caméras. En effet, le meurtrier de la fonderie d'or a été identifié grâce à une caméra et à un témoignage, qui ont permis de retrouver, après de longues investigations, la voiture du criminel. De plus, les 27 caméras de l'arrondissement, une fois rapportées au nombre d'habitants, représentent un quota important. Il indique par ailleurs que son groupe politique n'entend pas multiplier indéfiniment l'installation de caméras, comme par exemple à Londres. Il se dit satisfait par cette délibération, qui découle en partie de la demande d'habitants. Il rappelle qu'un prochain plan similaire pourrait identifier d'autres lieux propices à l'installation de caméras de vidéosurveillance. Il indique qu'un comité local de sécurité ce tiendra en novembre 2015.

Marie-Laure HAREL lui répond qu'il est paradoxal d'avoir rejeté en mai 2014 un vœu visant à demander l'installation de caméras au profit des bijouteries, pour se féliciter aujourd'hui de l'installation de ces mêmes caméras.

Pierre AIDENBAUM précise que le vœu avait été rejeté, car cette demande avait déjà été actée. Il observe qu'elle devrait se montrer satisfaite du fait que cette délibération réalise un vœu qu'elle avait tenté de déposer.

Marie-Laure HAREL lui répond qu'elle est satisfaite de voter un tel projet, même s'il est porté par une autre tendance politique.

Pierre AIDENBAUM la remercie, et cède la parole à M. Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE rappelle que le vœu déposé par le groupe politique de Mme Marie-Laure HAREL prévoyait en outre le renforcement du plan autour des commerces d'or. Ce dispositif est déjà mis en place par la Préfecture de Police.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (2 voix contre).

33. 2015 DEVE 123 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique que ce plan fait suite à la période de consultation du public, ayant eu lieu du 2 avril au 2 juin 2015 dans toutes les mairies d'arrondissement. Pour rappel, le PPBE porte principalement sur la circulation routière ; la majorité des mesures est

consacrée à la diminution des bruits routiers à la source, ainsi qu'à la prise en compte de l'environnement sonore dans les politiques d'urbanisme de construction. Ce nouveau PPBE comporte des améliorations, notamment en ce qui concerne les bruits émergents, étudiés avec la consultation du public. Ces bruits relèvent des deux-roues motorisés, des véhicules de nettoyage, et de l'utilisation intempestive de klaxons. Le PPBE prévoit également d'élargir le territoire d'action : la ville proposera à la future métropole du Grand Paris d'organiser une conférence métropolitaine sur le bruit dans l'environnement. Plusieurs solutions sont distinguées, de la création de zones limitées à 30 km/h et d'aménagements localisés limitant la vitesse et le trafic, notamment sur le boulevard périphérique, au développement des deux-roues motorisés électriques, et, éventuellement, à la législation sur l'industrie de ces deux-roues à l'échelle européenne, en passant par le traitement du boulevard périphérique et la pose d'enrobés phoniques sur des axes routiers intra-muros notamment. Ce nouveau PPBE dote la ville de Paris d'une réelle volonté à évaluer, sensibiliser et agir dans l'optique d'apaiser la ville. Il invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Benoît SOLES.

Benoît SOLES indique qu'il votera en faveur de cette délibération. Il rappelle que lors d'une consultation relative au premier PPBE, celui-ci avait soulevé ce qui paraissait être un élément aggravant et perturbant pour les riverains : les bruits de courte durée et de forte intensité, comme les pots débridés. Il se réjouit de constater que cet élément a été inséré dans cette nouvelle mouture. Les normes et les règles de ce nouveau PPBE sont également déterminées par la démarche rendue obligatoire par une directive obligatoire ; il s'agit d'une logique européenne. Il remarque cependant qu'un point noir subsiste au sujet du boulevard périphérique : ce sujet lui semble abordé de manière fragmentaire, avec des travaux sur les enrobés par exemple, plutôt que de manière globale. Il regrette que ce boulevard ne soit pas traité entièrement dans une seule démarche, et souhaite que les efforts consentis à son sujet se poursuivent et se développent. Il ajoute que les normes du PPBE qui concernent les établissements de santé et d'éducation lui semblent insuffisantes, car celles-ci ne permettent pas de réduire les bruits jusqu'au seuil préconisé pour de tels établissements. Toutefois, cette délibération allant dans le bon sens, il entend la voter favorablement.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

Benoît SOLES indique que le groupe UMP s'abstiendra de voter cette délibération, mais que lui-même votera favorablement.

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (2 voix contre et 2 abstentions).

34. V03-2015-90 Vœu relatif à l'extension de la journée sans voiture pour l'édition 2016, adressé à Madame la Maire de Paris et au Préfet de Police

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique que le 27 septembre 2015 sera organisée la journée sans voiture dans la ville de Paris, pour la première fois, de 10 h à 18 h. Le territoire des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements sera fermé à la circulation, hormis quelques réserves, notamment pour les bus et taxis. Ce territoire sera étendu au bas des Champs-Élysées et aux bois de Paris. Pour autant,

- considérant cette bonne volonté de la ville à organiser pour la première fois cette journée sans voiture ;

- considérant que l'agglomération est le plus grand émetteur de polluants atmosphériques, avec 73% des oxydes d'azote, et 68% d'hydrocarbures et de particules ;
- considérant aussi que le transport routier individuel constitue en zone urbaine le premier émetteur de polluants atmosphériques, avec le chauffage domestique ;
- considérant l'opportunité majeure que représente cette journée pour sensibiliser les Parisiens comme les Franciliens à l'amélioration de la qualité de l'air par une moindre circulation automobile et de deux-roues motorisés ;
- considérant que cette journée sans voiture doit permettre de mettre en avant les efforts consentis par la ville de Paris, et la région Île-de-France, afin de porter les nouveaux projets de transports alternatifs, tels le passe unique dès le 1^{er} septembre 2015 ;

Il s'agit de bien faire ressentir aux arrondissements limitrophes que si le 3^{ème} arrondissement participe à cette journée sans voiture, il se montre solidaire avec eux. Le Conseil d'arrondissement demande à Mme la Maire de Paris et au Préfet de Police d'étendre cette édition aux arrondissements périphériques, et que les discussions soient engagées avec les communes franciliennes, notamment limitrophes, dans le cadre d'une concertation large et volontaire.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL. Il rappelle que la présentation d'un vœu ne peut s'étendre à plus de trois minutes, et les explications de vote à plus d'une minute.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe entend s'abstenir de voter cette délibération, car il s'agit de la première journée sans voiture. Elle désapprouve le fait d'étendre ce dispositif avant même d'avoir eu un premier retour sur son impact. Elle propose d'étudier l'impact de l'évènement sur les transports et l'activité économique parisiens. Elle considère que ce dispositif part d'une bonne intention, même s'il est inenvisageable de chasser de cette grande capitale économique tous les véhicules personnels de manière définitive. Elle rappelle que les Parisiens ne prennent pas la voiture par plaisir, et que certaines activités économiques ne peuvent être réalisées sans ces voitures. Elle considère qu'un Paris sans voiture relève de l'utopie. Elle propose d'attendre les retombées de cet évènement avant de soumettre un tel vœu.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Christine FREY. Il ajoute que les quatre premiers arrondissements ne sont pas les seuls concernés par ce dispositif.

Christine FREY indique, en tant qu'élue d'un arrondissement qui fut l'un des premiers à mettre en place « Paris respire », dans le Marais, et à solliciter son passage intégral en zone 30, qu'elle ne pouvait que souscrire pleinement à ce vœu. Ce dispositif et ses suites sont de nature à faire entrer progressivement dans l'esprit des Parisiens l'idée qu'un effort est possible pour l'amélioration de la qualité de vie de tous. Le symbole serait fort d'avoir l'ensemble de Paris sans voiture, et contribuerait fortement à la prise de conscience. La pollution ne connaît aucune limite administrative. Il s'agit d'une belle opération symbolique, qui contribue fortement à l'évolution des mentalités. Elle indique être favorable à ce vœu.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Quentin PICQUENOT, en précisant qu'un vœu n'ouvre traditionnellement pas la voie à une réponse du rapporteur.

Quentin PICQUENOT s'interroge sur la remarque de Mme Marie-Laure HAREL. Il précise que la maire du 17^{ème} arrondissement a fait une demande officielle auprès de Mme la Maire de Paris, en faveur de l'extension de cette journée sans voiture sur son territoire. Il ne comprend pas la position du groupe politique de Mme Marie-Laure HAREL.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (3 abstentions).

35. V03-2015-91 Vœu relatif à l'introduction de menus végétariens dans la restauration scolaire

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique que ce vœu s'inscrit pleinement dans le Plan d'Alimentation Durable tel qu'il a été présenté et adopté par la ville de Paris. A quelques mois de la conférence sur le climat à Paris, il lui paraît essentiel de sensibiliser sur les conséquences environnementales d'une consommation excessive de protéines animales, démontrées par des études listées dans ce vœu. Ce vœu porte sur la réduction de gaz à effet de serre et de la déforestation ; il s'agit de proposer aux enfants de manière hebdomadaire un menu où les protéines animales seraient remplacées par des protéines végétales. Cela s'inscrit dans un travail important fourni par le Conseil régional d'Île-de-France sur la possibilité d'une production de protéines végétales locale ; à ce titre, le 3^{ème} arrondissement, qui compte un très grand nombre de restaurants végétariens, pourrait mettre cette nécessité à l'ordre du jour. Ce vœu propose à la Caisse des Ecoles la mise en place d'une journée végétarienne chaque semaine dans les cantines scolaires, ainsi qu'une réflexion autour d'un menu alternatif végétarien. Il convient que la ville de Paris puisse accompagner les écoles en termes de formation, mais également sur le plan technique, afin de mettre en place le plan Alimentation Durable le plus rapidement possible. Aujourd'hui, la consommation de viande implique aussi pour le consommateur une consommation d'OGM, puisque le soja qui sert à l'alimentation du bétail provient, dans l'agriculture intensive, de pays où la culture OGM est autorisée. Malheureusement, les règlements européens ne permettent pas une traçabilité sur ce plan. Enfin, le bien-être animal et les dérives de l'agriculture intensives nécessitent une grande vigilance sur ce sujet, également pour le maintien d'une agriculture paysanne, question que tiennent à cœur les écologistes.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Benoit SOLES.

M. SOLES que son groupe votera favorablement cette délibération. Il observe que l'UDI a lancé à la mi-août 2015 une pétition, extrêmement intéressante par l'écho qu'elle reçoit et le nombre de signataires. Cette pétition vise à se transformer en proposition de loi dès la rentrée, et qui sera soutenue par les Verts. Il ajoute à l'aspect écologique lié à l'introduction des menus végétariens un aspect laïc, qui permet de résoudre des problèmes épineux et actuels.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY indique que son groupe votera défavorablement ce vœu. Elle précise que sur le fond, son groupe ne s'oppose pas à l'établissement d'une journée végétarienne par semaine, car le Conseil de Paris prévoit une baisse de 20% de la consommation des produits carnés dans la restauration collective d'ici à 2020 ; toutefois, une telle décision doit être prise en concertation avec la communauté scolaire de chaque arrondissement, et il faudra s'assurer des conditions qui permettront à la Caisse des Ecoles de produire de tels repas. Au sujet de la réflexion sur un menu alternatif végétarien proposé dans toutes les cantines scolaires, il est plus difficile de répondre positivement, car cette demande s'apparente à celle d'un menu de substitution. Elle précise que les équipes

d'animateurs et d'agents des Caisses des Ecoles proposent systématiquement aux enfants une compensation à partir des autres composants des repas. Par ailleurs, d'un point de vue pratique, les Caisses des Ecoles ne disposent pas des espaces et des moyens humains et financiers pour produire un menu végétarien en plus du menu traditionnel. Enfin, pour répondre à un argument soulevé, le végétarisme n'est en aucun cas un facteur de réduction des risques allergiques chez l'enfant, qui sont le plus souvent liés à des composantes végétales. En réponse au troisième point du vœu, à s'avoir l'accompagnement de la Caisse des Ecoles vers la mise en place de cette alternative, elle rappelle et confirme que le plan Alimentation Durable ne prévoit en aucun cas la production de menus de substitution végétariens dans les cantines. Si la ville s'est engagée à réduire la part des produits carnés dans la restauration, elle s'attache également à introduire 50% d'alimentation issue de l'agriculture biologique et durable dans les restaurants qu'elle gère. Mais la mise en œuvre effective du plan Alimentation Durable donnera l'occasion d'aborder prochainement ces questions ; dans l'immédiat, son groupe votera contre ce vœu.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES

Laurence HUGUES souligne son impatience à se saisir à nouveau de ce sujet aux côtés de son collègue Yves PESCHET, de manière à parvenir rapidement à une augmentation des menus végétariens, en toute concertation avec les habitants.

Pierre AIDENBAUM souligne l'importance de cette concertation avec les usagers de la restauration scolaire, afin de s'assurer qu'une vraie demande existe. Il s'agit de ne pas imposer aux usagers des menus végétariens, car il n'existe pas de demande très forte dans ce domaine. Il convient de laisser la liberté du choix à chacun.

Il soumet à l'avis du Conseil le vœu.

Le vœu est adopté à la majorité des voix exprimées (1 avis défavorable, 5 avis favorables).

37. V03-2015-93 Vœu relatif au renforcement de la réglementation et du contrôle des locations touristiques saisonnières à Paris

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que la ville de Paris voit avec circonspection le développement des locations touristiques saisonnières : ce nouveau phénomène répond à un véritable besoin des familles qui désirent visiter la capitale, mais qui n'ont pas les moyens de s'héberger en hôtel. Toutefois, cela pose des nuisances aux copropriétés, et, pour l'intérêt général, il y a là une atteinte manifeste au parc de logements traditionnels. Il est important pour le 3^{ème} arrondissement de garder sa vocation de lieu d'accueil pour l'ensemble de ses foyers. Il ajoute que les locations saisonnières, même si elles n'existent que depuis récemment dans la loi, relèvent d'un flou juridique : les résidences principales ont le droit d'être utilisées pour cet usage, mais cette résidence principale n'est pas clairement définie dans la loi. La définition fiscale n'est pas retenue par le Code de Construction de l'Habitat. La loi autorise également la pratique commerciale de ce type d'activité, mais ne permet pas la création de fichiers à même de prouver la présence de cette activité à telle adresse, et donc d'aider les collectivités comme la ville de Paris à endiguer ou accompagner ce phénomène. La ville agit cependant : le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ont voté un règlement plus précis dans ce domaine, et plus contraignant, puisqu'il impose une demande d'autorisation, avec une compensation du m² au m² dans l'arrondissement concerné. Un service dédié a également été créé au sein de la ville, avec une opération « coup de poing » entre les 20 et 22 mai dans le 3^{ème} arrondissement. Cela a permis à 69 immeubles d'être

contrôlé, avec 72 présomptions d'infractions révélées. Plus récemment, la ville a engagé des négociations avec Airbnb, qui se sont révélées fructueuses, puisque cette entreprise peut lever la taxe de séjour auprès des utilisateurs afin de la reverser au budget de la ville. Ce dernier point est important, car il montre le besoin de responsabiliser les intermédiaires des locations touristiques. Il est possible de faire la chasse logement par logement dans le cadre des locations touristiques saisonnières, comme l'a montré l'opération « coup de poing » ; mais sur 72 présomptions, une cinquantaine s'est révélée sans objet, puisqu'il s'agissait de résidence principale. Cette chasse serait longue, coûteuse et fastidieuse si elle était appliquée à l'ensemble de la capitale. Il est également possible d'agir sur les intermédiaires, mais bon nombre d'entre eux siègent à l'étranger, et échappent à la loi NOTRe. Le choix fait de responsabiliser l'intermédiaire, en commençant par Airbnb, semble intéressant et pourrait faire « boule de neige », en incitant à des comportements respectueux de la loi.

Le vœu déposé insiste sur trois points :

- La nécessité d'étendre aux autres intermédiaires ce qui a été obtenu d'Airbnb ;
- L'intérêt, dans les discussions entre cet acteur et la ville de Paris, qu'il y aurait à obtenir l'engagement de ces structures à vérifier le respect des réglementations par les propriétaires des logements (c'est déjà le cas pour les personnes souhaitant louer un appartement via Airbnb, puisqu'elles doivent scanner leur carte d'identité, et l'envoyer aux services de cette entreprise) ;
- Le renforcement et la clarification des informations mises à disposition des propriétaires et des syndicats sur les autorisations de location touristique saisonnière, car le site de la ville de la Paris reste assez peu clair et complet.

Ce vœu se veut opérationnel, et tente d'ouvrir des pistes de travail importantes, afin d'accompagner le développement de ce phénomène. Cet élément est important pour le développement des arrondissements ; mais c'est aussi un événement à encadrer, car le 3^{ème} arrondissement doit rester un arrondissement d'accueil pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT se réjouit de la prise en compte de la problématique posée par Airbnb, dans une optique en faveur du tourisme ordonné. Il indique que le groupe écologiste votera en faveur de ce vœu ; mais il regrette que n'ait pas été prise en considération la possibilité que la taxe de séjour soit fléchée vers une augmentation des services auprès de la Direction des logements et de l'habitat. Il s'agirait notamment d'augmenter les budgets et les moyens humains de cette Direction.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT lui répond, sous le contrôle de Mme Laurence HUGUES, qui est juriste, qu'il est impossible, dans un budget de collectivité territoriale, de flécher une recette vers une dépense particulière. De plus, l'esprit de ce vœu n'est pas celui d'un renforcement massif des services de la Direction des logements en matière d'outils de personnels. Il rappelle que les signalements de riverains remontent régulièrement auprès de cette Direction ; mais ce n'est pas de cette manière qu'il convient de procéder, car l'arrondissement n'aura jamais les moyens de « faire la chasse » aux infractions appartement après appartement. Une réponse plus pertinente est la responsabilisation des structures intermédiaires. Il dit ne pas s'opposer au fait de renforcer l'information auprès des candidats propriétaires (cela figure d'ailleurs dans le vœu), ni à ce qu'une part de la taxe de séjour soit utilisée en ce sens. Toutefois, l'objectif n'est pas de lancer l'idée que les problèmes de Paris dans la lutte contre la location saisonnière découleraient d'un manque de personnel ; la véritable problématique provient du fait que les structures sont internationales, donc non soumises à la loi française. Il convient donc d'encadrer ce dispositif, sans forcément le brider.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil le vœu.

Le vœu est adopté à la majorité des voix exprimées (3 abstentions).

36. V03-2015-92 Vœu relatif à l'accueil des demandeurs d'asile dans le 3^{ème} arrondissement

Pierre AIDENBAUM déclare, au sujet du problème des réfugiés à Paris, que, sur l'initiative de M. Gauthier CARON-THIBAUT, une collecte a été organisée dans le 3^{ème} arrondissement, en association avec Emmaüs. Cet événement a connu un important succès, malgré son manque de publicité, car 250 personnes, à la fin de la semaine précédente, avaient apporté vêtements et produits d'hygiène dans les lieux prévus à cet effet. D'autre part, il déclare avoir proposé à Mme la Maire de Paris la possibilité de mettre à disposition un immeuble récemment construit, pour lequel aucune attribution n'a été faite. Cet immeuble contient une quinzaine de studios, et a été mis à la disposition des réfugiés pour trois ou six mois. Ce lieu reviendra par la suite à sa vocation initiale. Mme la Maire de Paris s'est impliquée dans ce domaine ; une grande réunion a eu lieu récemment à l'Hôtel de Ville, afin de permettre à tous les acteurs de se retrouver et d'organiser l'accueil des réfugiés. La ville de Paris prend toute sa part de responsabilités, et même davantage, car malheureusement, certains ont voulu faire une affaire politique du triste destin de ces populations. Certaines municipalités françaises refusent l'accueil de réfugiés, ou choisissent de les accueillir en fonction de leur religion. Il regrette personnellement que le débat autour de ces réfugiés prenne cette tournure. Il considère que la France a prouvé au 20^{ème} siècle qu'elle était une terre d'asile, et espère qu'elle continuera à l'être ; il pense que Paris doit y prendre toute sa part. Il se réjouit de l'action de la municipalité, et de la volonté affichée par Mme la Maire de Paris, tout comme de la position du gouvernement français, et tout particulièrement de celle du Ministre en charge de ces problèmes, M. Bernard CASENEUVE. Il s'agit d'un problème important à traiter, et qui continuera à l'être pendant un certain temps encore ; les problèmes en Syrie et en Irak ne sont en effet pas réglés. Il en va, selon lui, de l'honneur de la nation. Il souhaite, avec toute la majorité municipale, que l'arrondissement prenne toute sa part dans ces mesures. Il cède la parole à M. Quentin PICQUENOT pour le vœu relatif à la création d'un lieu d'hébergement dans le 3^{ème} arrondissement.

Quentin PICQUENOT cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES le remercie, et indique que l'esprit de ce vœu répondait à l'urgence de trouver des lieux d'accueil. Les actions se sont réalisées au plus vite ; le vœu a été déposé avant que la majorité annonce qu'un lieu d'accueil pouvait être ouvert aux réfugiés. Il s'agissait de la première demande de ce vœu. Un autre aspect de ce vœu était un appel à la population de l'arrondissement afin qu'elle se mobilise, à chaque échelon individuel et collectif. Il convient que la population montre sa solidarité par une vague forte d'actions. Il était question de faire appel aux propriétaires de locations saisonnières meublées, afin qu'ils ouvrent largement les portes de leurs appartements. Au vu du vœu alternatif que M. Gauthier CARON-THIBAUT va proposer, elle souhaite retirer son vœu, afin de soutenir avec enthousiasme l'élan de solidarité lancé par la majorité.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie ses interlocuteurs. Il rappelle que Paris s'est fortement engagée dans ce domaine, et indique avoir été marqué par l'ensemble de la société civile, qui a répondu présent à l'appel de Mme la Maire de Paris. Le Rectorat, l'Ordre des Bâtonniers, et les associations d'hébergement se sont mobilisés afin de garantir les

droits des demandeurs d'asile et les engagements que la dignité humaine impose. Une collecte a été organisée par la mairie d'arrondissement et Emmaüs ; effectivement, un mail anodin du bailleur social qui réhabilité l'immeuble évoqué a indiqué que ce bâtiment sera bientôt livré. Il a été décidé que ce dernier sera réservé à l'accueil des réfugiés. Il insiste sur l'importance politique des mouvements migratoires ; mais il souligne le fait qu'il s'agit ici d'une question éthique. La France est engagée par la convention de Genève et par son histoire. Certaines personnes sur son territoire risqueraient la peine de mort s'ils en étaient chassés. Il considère qu'il est ici question d'une obligation simple : celle de savoir accueillir dans l'instant, et d'une manière digne, ces personnes qui se retrouvent sur le territoire français. C'est pour cette raison que le vœu proposé ne demande rien à personne ; il s'agit d'un vœu-manifeste qui fait que le 3^{ème} arrondissement est décrété arrondissement solidaire du sort des réfugiés.

Pierre AIDENBAUM note que le vœu présenté par Mme Laurence HUGUES est retiré, au profit du vœu présenté par M. Gauthier CARON-THIBAUT.
Il soumet à l'avis du Conseil ce dernier vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM signale que l'ordre du jour est épuisé, et rappelle que le vœu relatif aux travailleurs médicaux n'y a pas été inscrit, M. Yves PESCHET étant absent pour le présenter.

38. Question diverses

Pierre AIDENBAUM note l'absence de questions diverses.

Il annonce que le Conseil d'arrondissement suivant se tiendra le lundi 2 novembre 2015, à 19 heures. Il sera peut-être précédé d'un CICA et de l'inauguration de la salle Patricia BREBION-VALLA ; la réunion sera donc éventuellement avancée à 18 h 30. Il rappelle le compte rendu de mandat organisé d'une manière originale cette année : il se tiendra sur le parvis de la mairie, si le temps le permet. Il remercie les associations et les collaborateurs qui ont participé dans des conditions difficiles au Forum des Associations la veille. Plus d'une centaine d'associations ont participé. Il les félicite du succès de ce Forum.

Il cède la parole à Mme Laurence HUGUES, au sujet de la Fête des Jardins.

Laurence HUGUES annonce la Fête des Jardins pour les 26 et 27 septembre 2015. Il s'agit d'une fin de semaine chargée, en raison du compte rendu de mandat et des solutions locales pour le climat. Elle insiste sur le grand nombre d'animations qui auront lieu dans les jardins de l'arrondissement, et rappelle que toutes les informations relatives à cet événement figurent sur internet. Ce sera aussi l'occasion de voir le futur jardin du CNAM, qui fera ses premières portes ouvertes, ainsi que d'autres jardins partagés : les Mille et Une Feuilles, et le Potager des Oiseaux, qui organisent nombre d'animations à destination des petits et des grands.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORR.

Nicole BISMUTH-LE CORR rappelle que le vote est ouvert jusqu'au 20 septembre à la mairie d'arrondissement, ainsi qu'en divers lieux, tel le vide-grenier du 19 septembre, rue de la Perle, voire sur internet. Elle invite ses concitoyens à voter pour 10 projets sur les 16 présentés dans l'arrondissement et les 77 présentés dans l'agglomération.

Pierre AIDENBAUM lève la séance.

